



**COMMEMORATION DU DEBUT DE  
LA SEMAINE SANGLANTE  
AU CAMP DE SATORY, VERSAILLES  
Samedi 21 MAI 2016 à 11h**



**La Chorale les ROUGES GORGES présente  
des chants de la Commune**

Le 18 Mars 1871, une insurrection éclate à Paris contre le gouvernement, issu de l'Assemblée Nationale, qui venait d'être élue au suffrage universel. Adolphe Thiers, chef du gouvernement provisoire de la République, renonce à la réprimer et s'enfuit à Versailles. La commune de Paris va durer deux mois, et **la semaine sanglante**, qui débute **le 21 Mai 1871** en marquera la fin. Au cours de cette « semaine sanglante », les Parisiens sont massacrés par l'armée de Versailles, les monuments brûlés et la capitale bombardée. Les pertes humaines s'estiment à plus de 20 000 personnes.

Le camp de Satory fut le lieu de détention de milliers de **communards** qui vécurent plusieurs mois sans abri ni soin. Un grand nombre moururent de maladie, de blessures ou furent abattus et inhumés sur place, entre l'étang de la Martinière et le « Mur des Fédérés » où subsiste une fosse commune à l'emplacement de laquelle une plaque commémorative a été apposée.

Les vingt-cinq condamnés à mort par le conseil de guerre furent fusillés au polygone d'artillerie, situé au bord de la **RN 12**. Les plus célèbres sont **Louis Rossel**, polytechnicien, colonel du génie, qui avait avant tout refusé la capitulation devant l'ennemi allemand, et le militant blanquiste **Théophile Ferré**, animateur de la Commune de Paris et compagnon de **Louise Michel**. Leur exécution avec le **sergent Pierre Bourgeois** eut lieu le 28 novembre 1871. Un photomontage, « Exécution de Rossel, Bourgeois, Ferré, dans la plaine de Satory à Versailles », par **Eugène Appert** est visible au **Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis**.

**Louise Michel** a été détenue elle aussi au camp de Satory. Le peintre **Jules Girardet** a représenté la révolutionnaire dans deux tableaux. Le premier représente son arrestation le 24 mai 1871. Le deuxième est intitulé « Louise Michel à Satory », elle y est présentée haranguant des communards. Louise Michel déclara lors de son procès : « Ce que je réclame de vous qui vous donnez comme mes juges, c'est le champ de Satory où sont tombés nos frères... Si vous n'êtes pas des lâches, tuez-moi ! »

Elle est condamnée en décembre 1871 à la déportation et envoyée en **Nouvelle-Calédonie** où elle reste jusqu'en 1880, date de l'amnistie générale.

**LA CHORALE LES ROUGES GORGES SERA PRESENTE  
de 11h à midi**

**A LA COMMEMORATION DE LA COMMUNE de PARIS**

**A VERSAILLES, quartier SATORY, avenue Guichard**

**A CETTE OCCASION, NOUS CHANTERONS QUELQUES CHANSONS  
SPECIALEMENT DEDIEES A CETTE PERIODE HISTORIQUE**

**VENEZ NOMBREUX !**

**Email : [rougegorge78450@gmail.com](mailto:rougegorge78450@gmail.com)  
Twitter : @Rouges\_Gorges**